EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal: 19 En exercice: 19 Présents: 15 Pouvoirs: 02 L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 06 février à 19h00

le Conseil Municipal de la Commune de BEAUCROISSANT,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, à la salle du Conseil Municipal.

sous la Présidence de M Antoine REBOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 31 janvier 2024

Présents: M. Antoine REBOUL, Mme Christiane CARNEIRO, M. Patrick ROY, Mme Michelle CIAVATTI, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ, M. Guy CARMONA, Mme Dominique FAUCON, M. Manuel GOMEZ, M. Stephan HERVE, Mme Stéphanie ROUX, Mme Karen BISSONET, M. Hugo GALATIOTO, Mme Sylvie FIGUET, M. Franck CHARPENAY, M. Christophe FAYOLLE **formant majorité des membres en exercice.**

Absents représentés : Mme Constance CALI qui a donné pouvoir à Mme Dominique FAUCON, Mme Sandrine COMBE qui a donné pouvoir à M. Christophe FAYOLLE.

Absent excusé: M. Laurent CHARPENAY, Mme Annick FABBRI

Secrétaire de séance : Mme Dominique FAUCON

La séance débute à 19h00.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Dominique FAUCON a été nommée secrétaire de séance à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023 est adopté à 17 voix pour.

Stéphane HERVE arrive à 19h06 à compter de la présentation du diagnostic « Aménagement du centrebourg de Beaucroissant » par Alp'études Ingénierie et Paysage.

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC « AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG DE BEAUCROISSANT », PAR ALP'ETUDES INGENIERIE ET PAYSAGE

Dans le cadre des réflexions menées sur l'aménagement de la place du village, il est apparu très vite que la commune devait disposer d'un plan d'ensemble englobant la place mais aussi ses abords. La place est notamment en lien avec l'école. Elle s'insère dans le fonctionnement du village (déplacements, fréquentation des équipements publics et des commerces, évènements).

Il fallait donc disposer d'un regard assez large, de propositions qui ne s'arrêtent pas aux limites strictes de cette place. Enfin, il fallait intégrer à la fois le renouveau de la Maison Nardy et le bâtiment PLURALIS avec des commerces, des logements et tenir compte également des autres usages de cet espace (le marché hebdomadaire, les Foires d'avril et de septembre).

Le bureau d'études Alp'Etudes Ingénierie et Paysage a été missionné pour réaliser cette étude en novembre 2022 pour un montant de 11 940 € TTC.

Le paysagiste concepteur d'Alp'Etudes, Matthieu LAVIGNE, a remis un diagnostic complet de la place au printemps 2023.

Des propositions d'aménagement ont été formulées en juillet 2023, sur la base des demandes de la commune à savoir :

- verdir la place : moins de bitume et plus d'arbres,
- relier la place à l'école avec une continuité piétonne,
- insérer le nouveau bâtiment PLURALIS.

Un plan d'aménagement plus complet a été remis en novembre, au moment où PLURALIS commençait à esquisser les contours de son bâtiment.

Ces propositions ont été présentées dans leurs grandes lignes à la Commission Urbanisme du 13 décembre 2023.

Ce diagnostic et ces propositions font l'objet d'une restitution et d'une discussion au Conseil municipal de ce jour.

Monsieur le Maire rappelle que c'est la première présentation de ce travail devant l'ensemble des Conseillers municipaux.

Les différentes parties de l'étude sont commentées par Yann HÉBERT, Directeur d'ALP'ETUDES et par Matthieu LAVIGNE, paysagiste-concepteur.

3.1. Le diagnostic`

Dans le cadre des réflexions menées sur l'aménagement de la place du village, il est apparu très vite que la commune devait disposer d'un plan d'ensemble englobant la place mais aussi ses abords, sans oublier le lien avec l'école.

Matthieu LAVIGNE présente le périmètre d'étude, particulièrement concerné par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) prescrite par le PLUI pour le Centre village : ce centre devra être densifié, désimperméabilisé, requalifié en ce qui concerne les espaces publics. C'est un lieu de vie, qui rassemble les équipements publics et quelques commerces, avec un fort enjeu de revitalisation.

La commune possède l'essentiel du foncier au sein de ce périmètre, ce qui est un réel avantage. Les réseaux ont été bien identifiés par ALP 'ETUDES, avec un certain nombre de points noirs : trop de poteaux électriques, espace visuel encombré, beaucoup de stationnements, des trottoirs trop étroits.

Ce périmètre accueille la foire 5 jours par an et le marché hebdomadaire. Il souffre d'une absence de convivialité, d'un espace trop minéralisé, d'un mobilier urbain vieillot, d'un très petit espace vert.

Le bureau d'études constate un grand contraste, voire une opposition entre le centre « historique » fermé et les grands espaces ouverts et vacants du champ de Foire occupé quelques jours par an.

3.2. Trois hypothèses d'aménagement

Les scenarios d'aménagement tiennent compte du réinvestissement de la maison Nardy (logements et commerces) ainsi que de la construction d'un petit immeuble (8 logements et 2 commerces) construit par le bailleur social PLURALIS. Le positionnement en volume de cet immeuble est la variable principale du plan de composition, selon qu'il soit placé le long de la rue du Bourg (sur l'actuel parking), ou bien en quinconce avec la maison Nardy, ou bien encore de manière à border la place à l'ouest, face à la friche Bressieux, avec un alignement le long de la rue de la Bascule. Cette dernière hypothèse est celle que retient actuellement PLURALIS.

En parallèle, il faudra mettre en place un système de circulation à voie unique pour favoriser plus d'espaces piétons.

L'objectif est de rester dans une image villageoise mais « soignée » : diminuer la place de la voiture, faire des zones partagées voiture/vélo/piéton qui pourront répondre à la problématique de la foire (espaces accessibles aux exposants), utiliser des matériaux qui distinguent les espaces, planter et végétaliser massivement pour éviter les effets d'îlots de chaleur.

3.3. Echanges

Madame Stéphanie ROUX se félicite que ces aménagements proposent un cadre reverdi, sécurisé, plus cohérent, plus propice aux modes doux.

Monsieur Manuel GOMEZ estime également qu'une utilisation partagée de la voirie est une bonne chose. En revanche, il s'inquiète pour le devenir du marché dans ce plan d'aménagement.

Il lui est répondu que le marché pourrait être positionné sur le mail créé devant la salle des fêtes.

Le stationnement soulève plusieurs questions : Monsieur Manuel GOMEZ pose le problème des types de parkings devant l'école (en « bataille » ou en « épis »).

Madame Stéphanie ROUX s'inquiète de la diminution éventuelle des places de stationnement. Monsieur Matthieu LAVIGNE explique qu'elles seront reportées sur le champ de Foire en face du gymnase, mais non imperméabilisées.

Quant aux parkings de la maison Nardy et de PLURALIS (exigés par le règlement d'urbanisme), Monsieur le Maire précise que la commune plaide pour que l'espace public ne soit pas privatisé et que l'usage des parkings soit mutualisé.

L'immeuble PLURALIS appelle des précisions : Monsieur le Maire explique que la commune travaille à réduire l'emprise au sol de cet immeuble (avec 8 logements au lieu de 10).

Monsieur Franck CHARPENAY demande pourquoi PLURALIS ne créé pas de parkings en sous-sol. Monsieur Le Maire répond que, outre le coût de parkings souterrains, la rampe d'accès aurait pris trop de place. Monsieur Yann HÉBERT évoque également la présence d'eau en sous-sol.

Les nuisances sonores générées par la salle des fêtes sont également problématiques : Yann HÉBERT explique que les salles des fêtes ont l'obligation réglementaire de ne plus dépasser le niveau de

81 décibels et qu'il faudra faire des tests de bruit et isoler si nécessaire. Mais les nuisances causées par les entrées et sorties demeureront.

L'école apparaît comme un sujet majeur :

Monsieur Franck CHARPENAY fait observer que les intentions proposées réduisent la dimension de la cour de l'école, dans son extension actuelle.

Sur ce point, Monsieur le Maire rappelle qu'un groupe de travail (enseignantes, parents d'élèves, élus) vient d'être mis en place pour aborder la question du réaménagement de la cour de l'école et peut-être s'interroger aussi sur les circulations et les entrées dans l'école, pour répondre aux questions de Monsieur Hugo GALATIOTO et de Madame Stéphanie ROUX.

Monsieur Yann HÉBERT explique que la désimperméabilisation des cours d'école devient un sujet majeur en raison des chaleurs précoces et que les espaces désimperméabilisés peuvent supporter le piétinement (pavés enherbés, matériau perméable, gazon synthétique mixte).

Autre évolution, les cours d'école deviennent des espaces publics : à Torchefelon par exemple l'école accueille les habitants.

Les suites de l'étude : Monsieur Yann HÉBERT précise qu'on va entrer dans l'avant-projet : phaser, déterminer le coût des travaux, le phasage dépendant de la capacité d'investissement dans le temps de la commune. Les chantiers Nardy et Pluralis vont également générer des phasages.

Monsieur Le Maire estime qu'on est à une étape où il faudra arbitrer entre les besoins générés par les 360 jours de vie quotidienne et ceux générés par les 5 jours de foire.

Il faudra faire des choix avec une priorité à la végétalisation des espaces publics et à la revitalisation commerciale du village.

FIXATION DU TARIF D'OCCUPATION DU CHAMP DE FOIRE - ORGANISATION MARCHE AUX PUCES PAR MONSIEUR LIPPERT

Monsieur Gérard Giroud-Piffoz, Adjoint au Maire, rappelle que seul le Conseil municipal est compétent pour instaurer et fixer les tarifs communaux, notamment en matière d'occupation des propriétés communales, qu'il s'agisse du domaine privé, comme du domaine public.

Il rappelle la délibération N°2023_034 du 15 juin 2023 par laquelle le conseil municipal a fixé le tarif d'occupation du champ de foire pour l'organisation du marché aux puces par Monsieur LIPPPERT comme délimité ci-dessous à 300 euros TTC.

Il est proposé au Conseil municipal de diminuer cette tarification à 250 euros TTC par mise à disposition,

Compte tenu de l'intérêt de ce type de manifestation,

Vu les articles L2121-29, L2122-21, L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Pour répondre à la question de Monsieur Franck CHARPENAY, Monsieur Gérard GIROUD-PIFFOZ précise que ce marché aux puces accueille en général 50 à 60 exposants.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit de valoriser le champ de Foire. La commune a d'autres demandes, telle que celle d'une comportementaliste canine comme l'indique Monsieur Guy CARMONA. Sur ce point, suite à la demande Madame Stéphanie ROUX, il confirme que la personne assurera le nettoyage des déjections canines

Monsieur Christophe FAYOLLE demande quel prix de location a été fixé pour le camion pizza accueilli au Pont de Champ. Il lui est répondu que la commune a appliqué la tarification votée en Conseil municipal pour les droits de place pour le marché et camion restaurant qui s'élève à 128 € par trimestre pour l'occupation par le camion restaurant « Palerme Pizza ». Il lui est précisé que la mise à disposition du domaine public est concédée sous forme d'arrêté du Maire.

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Fixe** le tarif par occupation du champ de foire pour l'organisation d'un marché aux puces par Monsieur LIPPERT à 250 euros TTC.
- Dit qu'une convention d'occupation du domaine public interviendra entre la commune de Beaucroissant et Monsieur LIPPERT.

- **Dit** que la présente délibération sera notifiée à :
- Monsieur le Préfet de l'Isère
- Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE SUR L'ACTION SOCIALE

Madame Christiane CARNEIRO, 1ère Adjointe au Maire, explique au Conseil municipal qu'une Convention Territoriale Globale a été signée entre la Communauté de Communes Bièvre Est (CCBE), la Caisse des Allocations Familiales (CAF) le 30 octobre 2023.

La Convention Territoriale Globale (CTG) scelle le partenariat entre des collectivités territoriales et la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services développés en faveur des habitants d'un territoire. Ses objectifs sont déclinés à partir d'un diagnostic partagé par les signataires. C'est un véritable outil de développement local qui permet de déployer un plan d'actions, d'en coordonner la mise en œuvre et d'en évaluer l'efficacité (échéancier, évaluations périodiques).

L'objectif de la CTG et de favoriser les développements et l'adaptation des équipements et des services aux besoins des familles. La CTG fédère et renforce la coopération entre les acteurs locaux, institutionnels et associatifs, dans les domaines notamment de la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap... Elle facilite la mobilisation des fonds en évitant les doublons d'intervention et en garantissant une équité territoriale des interventions.

La CTG 2023-2027 est élaborée à partir de constats partagés sur les caractéristiques et les problématiques de territoire, elle vise à pérenniser et optimiser l'offre de services existante et développer une offre nouvelle pour mieux couvrir les besoins des habitants du territoire de la CCBE.

La CTG s'appuie sur de nombreux axes notamment :

- Petite enfance / enfance
- Jeunesse et éducation
- Inclusion numérique
- Habitat et cadre de vie
- Précarité et lutte contre les exclusions
- Animation de la vie sociale / intergénérationnel
- Citoyenneté

La CTG coordonne les actions prioritaires jusqu'en 2027.

A travers cette CTG, les signataires traduisent leur engagement et leur détermination à développer des équipements et services complets, innovants et de qualité sur l'intercommunalité pour la population du territoire.

Il est proposé au Conseil municipal que la commune de Beaucroissant signe cette convention.

En tant que signataire de cette convention, les communes peuvent bénéficier d'aides financières de la CAF pour les actions mises en place localement.

Un comité technique avec l'ensemble des communes signataires et partenaires se déroulera courant mars.

Ensuite, un comité de pilotage se réunira fin mars pour la signature de l'avenant à la CTG par l'ensemble des communes ayant délibéré.

Le conseil municipal, Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2023-2027.

- **Dit** que la présente délibération sera notifiée à :
- Monsieur le Préfet de l'Isère
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bièvre Est

AUTRES SUJETS D'INFORMATION

La boulangerie

Elle est fermée depuis le 31 janvier.

Monsieur Le Maire rappelle tout ce que la commune a fait et tout le travail qu'elle a fourni pour accueillir et aider son boulanger.

La précédente municipalité avait déjà investi 100 000 €, celle-ci 65 000€. La commune a refait l'appartement de la boulangerie, recherché des boulangers, a déplacé le four encombrant le magasin, est intervenue pour les désordres. L'incendie de la voiture du boulanger a constitué un point d'inflexion quant à la décision d'arrêter l'activité. La commune a accompagné les boulangers pour déposer plainte, a suivi l'enquête. Il a également été proposé à Monsieur Pascal BENOIT d'acheter un nouveau four avec l'aide éventuelle de la Région. Mais le boulanger a souhaité partir et l'a annoncé en novembre dernier alors que leur contrat se terminait au 1er juin 2024. Une diminution de loyer a été voté au conseil Municipal de décembre dernier.

Dès lors, l'inventaire du matériel a été fait et la commune a racheté sans discuter 6 500€ de matériel. L'état des lieux a été effectué et a donné toute satisfaction.

C'est pourquoi, Monsieur Le Maire se dit choqué qu'un pot de départ ait été organisé à la boulangerie le 28 janvier, sans que les représentants de la commune, propriétaire des murs et du fonds de commerce, aient été invités. Il s'étonne que les représentants de la minorité au grand complet aient été présents quand lui-même et ceux qui ont accompagné au quotidien le boulanger n'aient pas eu connaissance de cette manifestation.

Mais il faut regarder vers l'avenir. L'équipe municipale a passé beaucoup de temps à recevoir des candidats. Le choix s'est porté vers Romain GERLERO, qui a habité Beaucroissant, et qui est pâtissier. Le couple GERLERO est accompagné par les Grands Moulins de Thuile, minotier reconnu dans la profession, qui ne livre que les artisans et les accompagne.

Concernant la présence de la minorité, Monsieur Franck Charpenay répond qu'il s'agissait simplement d'une démarche visant à remercier le boulanger.

Installation de LUMENSOL dans l'ancienne friche MBM

Les travaux seront terminés fin juillet et l'entreprise a commencé les embauches. La commune va devoir libérer prochainement les locaux qu'elle occupe encore.

Nouveau bâtiment destiné aux services techniques

Un nouveau bâtiment sera construit pour stocker le matériel de la foire en face des services techniques, séparé du local actuel par une cour. Un architecte a été missionné à cette fin.

<u>Vidéoprotection</u>

Les gendarmes ont remis un diagnostic sur les points de fragilité du village. La commune va étudier cet investissement très important (une caméra coûte environ 15 000 euros).

Préparation du budget 2024

Le bureau municipal travaille avec la Secrétaire générale à la clôture du compte administratif et la préparation d'un budget pluriannuel.

Commissions municipales

Un travail en commissions à prévoir tant du côté des Finances (réunion le 22/02/2024) que de l'urbanisme car il y aura beaucoup à faire (Maison Nardy, PLURALIS, etc...)

La séance étant close, elle est levée à 21h04. Beaucroissant, le 14 février 2024.

La secrétaire de séance, Dominique FAUCON Le Maire, Antoine REBOUL